



Information cantine

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2022, il a été approuvé la mise en œuvre du dispositif de « **Cantine à 1€** »

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de pouvoir bénéficier de la cantine scolaire pour le prix le plus modique possible, la municipalité a proposé de rentrer dans le dispositif de la tarification sociale des cantines scolaires, pour lequel nous sommes éligibles après vérification de l'Agence de Services et de Paiement.

Par la mise en place d'une convention de trois ans, la commune s'engage à mettre en place une grille tarifaire comprenant au moins une tranche dont le tarif est égal ou inférieur à 1 euro le repas. En contrepartie, l'Etat s'engage à verser à la commune une aide financière de trois euros par repas servi et facturé à 1 euro ou moins.

Le Conseil municipal a proposé la tarification suivante à partir de septembre 2022 :

Quotient familial	Prix du repas
Moins de 650 €	1 €
De 650 € à 1.250 €	2 €
Au-delà de 1.250 €	2,80 €

Le Maire

Daniel Bonnefond

